

INTRODUCTION

L'IDOLE, LE SCANDALE ET L'ÉNIGME DU SIÈCLE

«... la France... n'a plus d'autre Religion que celle de l'État, fondée sur les maximes de Machiavel».

MATHIEU DE MORGUES

En entreprenant cette étude, nous nous proposons de dégager de la littérature politique du temps de Richelieu les principes de l'organisation civile qu'elle contient. Nous voulions rechercher les conceptions ainsi que les catégories intellectuelles et imaginatives qui permirent à cette société de penser son organisation et son devenir. Un des attraits du XVII^e siècle est la clairvoyance de ses penseurs et il vaut la peine de chercher si ces maîtres de la lucidité intérieure ne nous ont pas laissé aussi une leçon de lucidité politique.

Mais, à mesure que notre enquête progressait, elle attirait notre attention sur un aspect capital de la pensée du siècle, particulièrement sensible sous Louis XIII : les divisions de cette période d'unanimité.

En effet ce qui frappe dans la pensée politique française au XVII^e siècle, c'est qu'elle traverse une crise. De loin, la monarchie de droit divin semble un dogme indiscuté et, à travers la majestueuse construction de Bossuet, elle a été longtemps regardée comme le type parfait du régime qui ignore les tensions internes. Mais les historiens nous ont mis en garde contre cette vision académique du passé¹. Au XVII^e siècle, en effet, le renforcement de l'État, bouleversant les anciennes structures mentales, donne au développement de la pensée politique un caractère dramatique. Son histoire, qui à distance paraissait se ramener au progrès linéaire de l'absolutisme, laisse voir dans son détail les incertitudes et les déchirements. Ignorant les certitudes olympiennes, en proie au doute et à l'inquiétude, ces Français d'autrefois nous deviennent plus réels et plus proches.

L'idée autour de laquelle semble se cristalliser l'inquiétude de l'époque est celle de la raison d'État. Ce principe qui était, selon Conring, « l'étoile polaire de la politique moderne » et qui fut l'idée directrice du gouvernement de Richelieu nous conduit au cœur des débats idéologiques du temps. C'est la notion politique qui s'imposa à la méditation des contemporains. La raison d'État était-elle une idée bienfaisante ou une innovation néfaste ? Une foule d'esprits, en France et en Europe, se posaient la question².

1. L. ANDRÉ, *Les sources de l'histoire de France au XVII^e siècle*, tome IV, introduction.

2. On peut appliquer aux Français de l'époque de Richelieu ce qu'un Allemand disait de ses compatriotes :

« L'on entend tous les jours une infinité de gens qui parlent de la raison d'État. Tout le monde s'en mêle ; aussi bien ceux qui sont ensevelis dans la poussière de l'école, que ceux qui remplissent les charges de la magistrature : mais à bien considérer ce que c'est, il y en a peu

Le mal venait de loin. L'esprit étatiste de l'époque de Richelieu n'était pas une nouveauté absolue, car le règne de la raison d'État avait été préparé par les Politiques qui entendaient séparer la religion et le gouvernement du royaume. Leur zèle était présenté par leurs adversaires d'une façon caricaturale, mais juste au fond, et ainsi un pamphlet de 1588 les définissait en ces termes :

« Et pour autant que les uns et les autres crient sans cesse : L'ÉTAT, L'ÉTAT, LA POLICE, LA POLICE, sans se soucier en premier lieu de la sainte religion, voire disent la Police lui devoir être en tout et partout préférée, ils sont justement appelés Politiques¹ ».

Le pamphlet relevait et réfutait 70 propositions de ces défenseurs de l'État, qui préféreraient favoriser les hérétiques plutôt que les « Catholiques zélés ». Il les associait aux libertins, aux épicuriens et aux athées. Surtout il n'omettait pas de rappeler qu'ils étaient disciples de Machiavel. D'après leurs principes, disait-il :

« Il est licite aux Rois et aux Princes se parjurer, fausser la foi, prévariquer toutes pactions et promesses jurées, pour affaires de leur État.

C'est le damnable conseil de l'Évangéliste de Cour, Machiavel, par lequel il tâche les rendre contempteurs de toute justice, paix, équité, loi, foi et religion : et de bons Princes faire les plus malheureux parjures, traîtres, déloyaux, infidèles, blasphémateurs et renieurs de Dieu qui soient sur la terre² ».

Ainsi, derrière l'État, se profilait le fantôme de Machiavel que bien des hommes du XVII^e siècle ont regardé comme un esprit satanique. Or ce damnable auteur était, comme nous le verrons, bien présent à cette époque. Ainsi, dans la seule librairie du XVII^e siècle que nous puissions regarder de nos yeux, celle de *La galerie du Palais* d'A. Bosse, nous voyons l'auteur du *Prince* figurer en bonne place à l'étalage.

La raison d'État, qui pouvait se recommander du Florentin, révélait ce qu'il y avait d'inquiétant dans le règne du « Dieu mortel ».

qui s'en forment une juste idée. L'on dit souvent que telles et telles choses se sont faites par l'autorité souveraine, ou par raison d'État ; mais il y en a peu qui sachent ce que c'est que l'État, que la raison d'État, et jusqu'où doit s'étendre le pouvoir des Souverains. Il y a des disciples de Machiavel qui prennent pour raison d'État, laquelle ne devrait rien avoir que de très saint et de très salutaire aux peuples, une politique également opposée aux lois divines et humaines, et qui font d'une vierge toute pure et toute innocente, une vile et infâme prostituée ». (*Dissertatio de ratione status in imperio Romano-Germanico*, pamphlet anti-Habsburg de Bogislav Chemnitz, publié peu après 1640, sous le pseudonyme d'Hippolithus a LAPIDE, traduit en 1712 par M. Bourgeois du Chateau sous le titre : *Intérêts des Princes d'Allemagne*).

Ces remarques donnent une bonne idée des réflexions des sujets de Louis XIII, avec cette réserve que, distinguant moins facilement la bonne raison d'État de la mauvaise, la notion leur paraissait dangereusement ambiguë.

Dans son livre, *Storia dell'eta barocca in Italia*, CROCE cite (p. 76) un texte amusant de G. C. CAPPACIO (*Il forastiero*, Napoli, 1634) qui fait la même constatation. Croce rappelle aussi que Don Quichotte, en bon italianisant, discute avec le curé et le barbier de la raison d'État et des façons de gouverner.

1. *La foi et religion des politiques de ce temps*, par DOM ROBERT A., religieux bénédictin, d'après le P. Lelong, 93 p. BN : Lb34 435. (Les majuscules de la citation sont dans le texte.)

2. *Ibid.*, pp. 61-62.

Nous aurons à reconnaître quelle place tient cette notion dans la pensée politique du temps¹, comment elle s'est définie et quelles réactions elle a suscitées. Pour donner une idée de son importance, nous pouvons déjà citer un indice frappant de l'inquiétude des consciences devant le nouveau principe qui commande le destin de la collectivité, et ce témoignage a d'autant plus de prix qu'il est involontaire. C'est la dénonciation des impuretés du métier de roi qui nous est offerte par le théâtre. Dans les tragédies, il est notable, en effet, que le roi, pour rester sympathique ou respectable, tende à se retirer de l'action ou se décharge sur un comparse des responsabilités sanglantes que lui impose « l'art de régner ». Patin exagérait sans doute quand, dans son style passionné, il qualifiait Richelieu de « Jupiter massacreur² ». Néanmoins beaucoup de ses contemporains s'interrogeaient sur cette mystérieuse fatalité qui conduisait les tenants du pouvoir à se souiller de crimes et qui éloignait chaque jour davantage la politique de la morale.

Dans le deuxième quart du XVII^e siècle, la pensée politique française montre un visage plus brutal que majestueux. Or, comme le souligne M. Duverger, la politique frappe par son ambivalence, étant à la fois combat et moyen de réaliser un idéal d'ordre et de justice³. A l'époque où nous le considérons, l'absolutisme monarchique se présente moins sous son aspect d'« intégration » que sous son aspect de « lutte ». C'est ce second visage, un peu négligé, de l'absolutisme que nous serons amenés à examiner. Il ne s'agit pas là de s'attacher à « l'envers du Grand Siècle », mais d'en étudier l'un des éléments constitutifs.

Le fil directeur de notre enquête sera donc l'idée de raison d'État. Par son importance, par la gravité des problèmes qu'elle soulevait, cette notion nouvelle méritait d'être appelée tour à tour « l'idole » et « le scandale du siècle ».

L'étude des idées politiques a traversé une période de défaveur. Elle fut en honneur au siècle dernier quand les idées étaient regardées comme le moteur de l'Histoire. Lorsque cet idéalisme fut battu en brèche, la vogue alla aux études économiques, et les reines de l'Histoire devinrent ses servantes. Or il y a dans ce dédain quelque injustice.

Chercher à connaître les idées, les croyances, les mythes qui constituent la conscience politique d'une société est une façon de saisir cette société dans sa totalité. Les réflexions sur le pouvoir n'intéressent pas une partie limitée de la pensée : tout l'homme s'y reflète et s'y engage. Platon avait déjà observé que le style de l'autorité est déterminant dans les rapports humains. L'importance de l'option politique, c'est qu'au delà de l'accidentel elle enveloppe une idée de l'homme. Comme le remarque M. Raymond Aron, le style de l'autorité révèle le style d'humanité d'une société donnée. C'est donc un moyen de mieux connaître l'homme du XVII^e siècle que de chercher ce que les contemporains de Richelieu pensaient du pouvoir.

1. Un juriste comme J. DECLAREUIL affirme : « La raison d'État est, bien autrement que le droit divin, l'assise et le fondement de la monarchie absolue » (« Les idées politiques de G. de Balzac », *Revue du droit public et de la science politique en France et à l'étranger*, t. 24, 1907).

2. Cité par SAINTE-BEUVE, *Causeries du Lundi*, 3^e édit., t. VIII, p. 121.

3. M. DUVERGER, *Introduction à la politique*, Paris, 1964, p. 20.

Qu'il nous soit permis de remercier ici les maîtres dont la bienveillance et les précieux conseils ont rendu possible ce travail. Grâce à sa connaissance de la société et de la pensée du XVII^e siècle, M. Antoine Adam a éclairé pour nous le mouvement des idées de l'époque, attirant notre attention sur ses grandes lignes comme sur le détail des groupes où il s'est développé. En faisant toute la lumière sur les érudits libertins et sur leur machiavélisme, M. René Pintard, qui a accepté de diriger notre thèse complémentaire, nous a apporté, à nous comme à tous ceux qui étudient le XVII^e siècle, une aide inappréciable. Nous sommes heureux que l'occasion nous soit offerte d'adresser à ces maîtres des études « dix-septiémistes » l'expression de notre très vive gratitude.